

INFO CORONAVIRUS

8 DÉCEMBRE 2021 - N°99

VIGILANCE ACCRUE = MESURES ACCRUES

Avec la propagation très rapide du virus, le gouvernement a donné de nouvelles consignes, notamment concernant l'organisation du travail et la vaccination.

Cela réduit fortement la convivialité, mais c'est la condition pour passer des fêtes de fin d'année sans risquer d'être isolé·e. La collectivité prend également des mesures sur le télétravail.



Pas de masque : 2 mètres entre nous

Les temps de pause, sans masque, sont des temps à risque. Des clusters internes l'ont prouvé ces derniers mois.

- **Pendant une pause**, si je bois un café, un thé, ou si je fume une cigarette, je dois me tenir à **2 mètres de mes collègues**.
- Je dois **déjeuner à 2 mètres de mes collègues** et si possible pas en face.
- Il est possible de **déjeuner à son poste de travail** (et de le nettoyer après).
- Afin de limiter la propagation du virus et pour protéger les agent·e·s, **les cafés d'accueil et les déjeuners de travail sont interdits**.

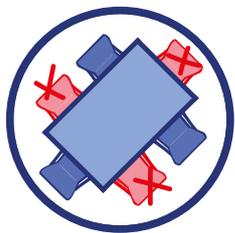


Les restaurants et les cafés restent ouverts ; cependant il faut être très vigilant·e·s pour contenir la propagation du virus.



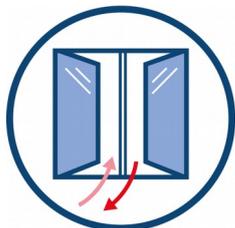
Travail : 3 jours par semaine à distance

- **Le travail à distance est à nouveau incité** pour les agent·e·s dont les activités le permettent, **dans la limite de 3 jours par semaine du 9 décembre au 31 décembre inclus**.
- Cette organisation doit se mettre en place dans le respect de la continuité d'activité, de présence minimale dans les services et avec l'accord de l'encadrant·e. Les 3 jours hebdomadaires à distance restent donc une possibilité et non un droit.
- Les compteurs E-temptation seront donc débloqués en ce sens à hauteur de 11 jours.
- Au regard de l'activité dense des derniers mois, **il est important de bien poser des congés en cette fin d'année**.
- A la rentrée 2022, sauf dispositions gouvernementales nouvelles, les conventions télétravail 2022 s'appliqueront.



Réunions : les joies du présentiel / distanciel

- Le travail à distance étant renforcé, **les réunions doivent systématiquement se tenir en mode mixte (présentiel / distanciel)** dès lors que c'est nécessaire (collègue-s à distance, jauge de salle inadaptée, etc.).
- **Les jauges de salles doivent être respectées**, les salles aérées au début et à la fin de la rencontre et les places désinfectées après chaque passage.



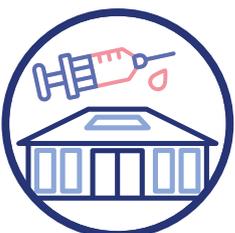
Locaux : ouvrons les fenêtres

- Tous les locaux professionnels doivent être aérés **5 minutes toutes les heures**.
- Dans les bureaux partagés, les véhicules, les ateliers, **le masque est obligatoire à tout moment, que l'on soit ou non vacciné-e**.



Vaccination : des créneaux pour les agent-e-s prioritaires

- **Des créneaux sont réservés au centre de vaccination de la Beaujoire**, pour les agent-e-s concerné-e-s par l'obligation vaccinale ou l'obligation de présenter un pass sanitaire dans le cadre du travail. Si vous êtes concerné-e, prenez contact avec votre cellule de gestion pour vous faire vacciner.
- La **facilité horaire de 2h pour se faire vacciner** est toujours d'actualité, sous réserve de l'accord de l'encadrant-e.



Centre de vaccination : retour à la Beaujoire

Le 17 décembre, **le centre de vaccination déménage à nouveau au Parc des expositions**. La capacité de vaccination passera de 600 à 2000 injections par jour.

De nouveaux créneaux sont régulièrement ouverts sur [Doctolib](#)



APPEL À VOLONTARIAT

Avec le déménagement du centre à la Beaujoire et les congés de Noël qui arrivent, il y aura besoin de volontaires les prochains week-ends. **Intéressé-e ?**



Isolement : pas de changement, sauf pour Omicron

- **Les règles demeurent les mêmes ([infocoronavirus n°97](#))** : cas contact et vacciné-e, l'isolement n'est pas nécessaire. Elles sont communiquées par la CPAM.
- **Si la personne positive est susceptible d'être atteinte par le variant Omicron :**
 - ⇒ L'isolement est alors obligatoire et immédiat pour 7 jours, ou 17 jours si on vit avec la personne positive, même si on est vacciné-e.
 - ⇒ Un test RT-PCR (qui confirme la présence de variant) doit être fait le plus rapidement possible si un test antigénique est positif. Prévenez vos contacts du risque encouru et de la nécessité de se faire tester et de renforcer les gestes barrière.